

**Le dix-sept juillet deux mil vingt à quatorze heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 6 juillet 2020 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président**

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM

DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER)  
MANCION (COURS-LES-BARRES)  
AMIOT (COURS-LES-BARRES)  
BONDOUX (COURS-LES-BARRES)  
HURABIELLE (CUFFY)  
DUCROT (CUFFY)  
LORRE (CUFFY)  
BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT)  
LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)  
PRUVOST (JOUET SUR L'AUBOIS)  
CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS)  
GIOT (LA CHAPELLE HUGON)  
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON)  
BREYER (LE CHAUTAY)  
DUCASTEL (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)  
MOREAU (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)  
POUGNET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)  
BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)  
COMBEMOREL (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)  
PAQUET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)  
MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)  
FONTAINE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)  
MOUTON (MARSEILLES LES AUBIGNY)  
DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY)  
RATILLON (MENETOU-COUTURE)  
LIANO (MENETOU-COUTURE)  
HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY)  
SAUVAGNAT (TORTERON)  
RODRIGUES (TORTERON)  
ALBERT (TORTERON)

**EXCUSE ayant donné procuration** :

M. BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS) à M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

*(Soit 30 membres titulaires et 1 procuration = 31 votants)*

**ASSISTAIT EGALEMENT SANS VOIX DELIBERATIVE:**

MME DELASSUS

**EXCUSES** : Mmes et MM

BUISSON, THIBAUT, AUTIER

**SECRETAIRE** : Mme ALBERT

**ORDRE DU JOUR** :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance.
- Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Le président cède la présidence au doyen de l'assemblée.
- **Constitution du bureau de vote avec 2 accesseurs**

- **Décision n°1 : Election du Président**
  - Le président est élu au scrutin secret, uninominal, à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour) Il s'agit de d'élire le président après avoir fait un appel à candidature. Installation du président.
  
- **Décision n°2 : Lecture de la charte de l'élu local**
  - Monsieur le président donne lecture de la charte qui a été envoyée par mail à chaque conseiller communautaire.  
Les conseillers ont tous attesté avoir reçu ce document.
  
- **Décision n°3 : Fixation du nombre de vice-présidents**
  - Il s'agit ensuite de déterminer le nombre de vice-présidents par une délibération, celui-ci étant limité à 20 % de l'effectif du conseil communautaire.
  
- **Décision n°4 : Election des vice-présidents**
  - Appel à candidature. Il s'agit d'élire les vice-présidents un à un lors d'un scrutin uninominal à trois tours identique à celui prévu pour l'élection du président.
  
- **Décision n° 5 : Délégation au vice- présidents**
  - La délégation de fonction vise les délégations du président de la communauté vers les vice-présidents. Le texte de référence pour l'application de ce régime aux intercommunalités est l'article L. 5211-9 du CGCT
  
- **Décision n°6 : Composition des membres du bureau et nombre**
  - Il s'agit de déterminer les membres du bureau, et de définir leur nombre.
  
- **Décision n°7 : Election des membres du bureau**
  - Il s'agit d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin uninominal à trois tours identique à celui prévu pour l'élection du président.
  
- **Décision n°8 : Indemnités de fonction**
  - Il s'agit d'acter les indemnités du président et des vice-présidents. Le conseil communautaire doit délibérer pour fixer les indemnités de ses membres.  
Cette délibération est prise à la majorité habituelle (majorité absolue des suffrages exprimés).
  
- **Décision n°9 : Frais de déplacement**
  - Il vous sera demandé de valider la prise en charge des frais de déplacements des délégués aux différentes réunions programmées dans le cadre de leurs fonctions.
  - Il vous sera demandé de valider la prise en charge des frais kilométriques hors département du président et des vice-présidents
  
- **Décision n°10 : Composition des Commissions**
  - Il s'agit de répartir les conseillers sur les différentes commissions.
  
- **Décision n°11 : Proposition d'élire les délégués à main levée**
  - L'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre se déroule en principe à bulletin secret conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT. Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Ainsi, dans l'hypothèse où l'ensemble du conseil communautaire serait d'accord, la désignation des représentants dans les syndicats peut être faite à main levée.
  
- **Décision n°12 : Election des délégués**
  - Il s'agit de désigner les délégués pour les différents syndicats:
    - SMIRTOM : 5 titulaires/ 5 suppléants
    - Pays Loire Val d'Aubois : 4 titulaires / 4 suppléants
    - SDE : 2 titulaires / 2 suppléants
    - SIRVA : 10 titulaires / 10 suppléants
    - SIVOM Loire Canal : 5 titulaires / 5 suppléants
    - Canal de Berry : 6 titulaires / 6 suppléants
    - Berry numérique : 1 titulaire / 1 suppléant
    - CIT : 1 titulaire / 1 suppléant
    - CNAS : 1 titulaire

- **Décision n°13 : Election de la CAO**
  - Il s'agit d'élire les membres de la commission d'appel d'offres (5 titulaires et 5 suppléants + le Président)
- **Décision n°14 : Délégation de signature du président aux vice-présidents**
  - Il s'agit ici pour le président de déléguer sa signature à un vice-président pour plusieurs sujets : Urbanisme et finances.  
Cette délégation est nominative. La délégation de fonction vise les délégations du président de la communauté vers les vice-présidents. Le texte de référence pour l'application de ce régime aux intercommunalités est l'article L. 5211-9 du CGCT.
- **Décision n°15 : Délégation de signature au président**
  - Il s'agit ici pour le conseil communautaire de déléguer sa signature au président pour plusieurs sujets.
- **Décision n°16 Répartition du FPIC**
  - Il s'agit de répartir le fond de péréquation des ressources intercommunales entre la communauté de communes et les communes membres.
- **Informations et questions divers**

M. le Président accueille les participants et annonce la procuration établie par le délégué absent. Il procède ensuite à l'appel nominatif des conseillers communautaires présents.

Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>ER</sup> juillet 2020 est adopté à l'unanimité sans observation.

M. le Président déclare tous les nouveaux élus communautaires officiellement installés pour le mandat 2020-2026.

M. le Président rappelle que seuls les titulaires peuvent voter.

Il cède la place à la doyenne de l'assemblée, Mme MOREAU.

Mme MOREAU procède à un appel à candidature pour le poste de Président.

M. Olivier HURABIELLE est le seul candidat.

Mme MOREAU fait appel à deux accessseurs pour la seconder : Mme LORRE et M. BEATRIX

M. HURABIELLE souhaite prendre la parole (Discours en pièce jointe), et remercie tout d'abord l'ancienne équipe pour le travail effectué au cours du dernier mandat

#### ***ELECTION DU PRESIDENT (DELIBERATION N°34)***

Mme MOREAU appelle les élus pour qu'ils se déplacent à l'urne. Le vote s'effectue au scrutin secret.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants :	31
Nombre de bulletins	31
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	16

Ont obtenu, M. Olivier HURABIELLE, seul candidat : 29 voix

M. Olivier HURABIELLE, ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé Président de la communauté de communes des portes du Berry.

M. le président, reprend la parole, et donne lecture de la Charte de l' élu local. le conseil communautaire prend acte de la lecture de la Charte, et assure qu'elle a été lue.

### **FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N°35)**

Le président de la communauté rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement fixé par le conseil Communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier Supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre nouveau conseil communautaire lequel comprend désormais 32 sièges, suivant l'accord local, 26 de droit commun, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 6 vice-présidents.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents:  
- **DECIDE de fixer le nombre de vice-présidents à 6.**

### **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N°36)**

M. le Président annonce le souhait des 6 anciens vice-présidents de reconduire leur mandat pour les 6 années à venir.

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et à la délibération du Conseil Communautaire, il est procédé à l'élection de six vice-présidents, à bulletin secret.

- **Election du premier vice-Président**

M. le Président fait un appel à candidature.  
M. DUCATEL est le seul candidat.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants :	31
Nombre de bulletins	31
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	16

M. Pierre DUCASTEL, ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé premier vice-Président de la communauté de communes des portes du Berry.

- **Election du deuxième vice-Président**

M. le Président fait un appel à candidature.  
M. LAURENT et Mme HANQUIEZ-PAUTRAT sont candidats.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants :	31
Nombre de bulletins	31
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16

Ont obtenu

Mme HANQUIEZ-PAUTRAT,	4 voix
M. LAURENT,	26 voix

M. Serge LAURENT, ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé deuxième vice-Président de la communauté de communes des portes du Berry.

- **Election du troisième vice-Président**  
M. le Président fait un appel à candidature.  
M.SAUVAGNAT est le seul candidat.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants :	31
Nombre de bulletins	31
Bulletins nuls	4
Suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	16

Ont obtenu  
M. SAUVAGNAT, 27 voix

M. Michel SAUVAGNAT, ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé troisième vice-Président de la communauté de communes des portes du Berry.

- **Election du quatrième vice-Président**  
M. le Président fait un appel à candidature.  
M.MANCION est le seul candidat.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants :	31
Nombre de bulletins	31
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	16

Ont obtenu  
M. MANCION, 29 voix

M. Pierre MANCION, ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé quatrième vice-Président de la communauté de communes des portes du Berry.

- **Election du cinquième vice-Président**  
M. le Président fait un appel à candidature.  
Mme DE BARTILLAT est la seule candidate.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants :	31
Nombre de bulletins	31
Bulletins nuls	6
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	16

Ont obtenu  
Mme DE BARTILLAT, 25 voix

Mme Nathalie DE BARTILLAT, ayant obtenu la majorité des voix, est proclamée cinquième vice-Présidente de la communauté de communes des portes du Berry.

- **Election du troisième vice-Président**  
M. le Président fait un appel à candidature.  
M.GIOT est le seul candidat.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants :	31
Nombre de bulletins	31
Bulletins nuls	4
Suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	16

Ont obtenu

M. GIOT, 27 voix

M. Jean-Yves GIOT, ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé sixième vice-Président de la communauté de communes des portes du Berry.

#### **DELEGATIONS AUX VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N°37)**

M. le Président informe l'Assemblée que conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui lui confère le pouvoir de déléguer certaines de ses attributions aux vice-présidents, Il délègue, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité,

- à M. Pierre DUCASTEL, 1<sup>er</sup> vice-président, la gestion de la commission Communication et Promotion du Territoire / Eau et assainissement avec délégation complète de signature en cas d'absence du président.
- à M. Serge LAURENT, 2<sup>ème</sup> vice-président, la gestion de la commission Développement Economique / Bornes camping-cars / Bornes électriques / Energies renouvelables avec une délégation de signature pour les documents relatifs à l'urbanisme.
- à M. Michel SAUVAGNAT, 3<sup>ème</sup> vice-président, la gestion de la commission Santé et Personnes âgées / Gestion patrimoine CDC
- à M. Pierre MANCION, 4<sup>ème</sup> vice-président, la gestion de la commission GEMAPI / SPANC / Vidéo-protection avec une délégation de signature pour les documents relatifs aux diagnostics SPANC.
- à Mme Nathalie de BARTILLAT, 5<sup>ème</sup> vice-président, la gestion de la commission Evaluation des charges transférées / Mutualisation des moyens / Fibre optique
- à M. Jean-Yves GIOT, 6<sup>ème</sup> vice-président, la gestion de la commission Budget et Finances / Personnel avec délégation de signature pour les mandats urgents en cas d'absence du Président.

#### **COMPOSITION ET ELECTION DES MEMEBRES DU BUREAU (DELIBERATION N°38)**

M. le Président propose de reconduire la constitution du bureau précédemment établi, à savoir :

- le Président
- les vice-présidents,
- les maires des communes adhérentes (sachant qu'en cas de besoin, un maire empêché peut se faire représenter par un autre conseiller de la même commune)

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Locales et l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes, M. le Président invite l'assemblée à procéder, à bulletin secret, à l'élection des autres membres du bureau devant composer le bureau communautaire,

Les candidats sont :

Monsieur BREYER  
Madame HANQUIEZ PAUTRAT  
Monsieur BEATRIX  
Monsieur RATILLON  
Madame MOUTON

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Monsieur BREYER  
Votants: 31  
Nombre de bulletins 31  
Bulletins nuls 0  
Suffrages exprimés 31  
Majorité absolue 16

Monsieur BREYER est élu à l'unanimité des présents, est élu membre du bureau communautaire.

Madame HANQUIEZ PAUTRAT

Votants: 31  
Nombre de bulletins 31  
Bulletins nuls 3  
Suffrages exprimés 28  
Majorité absolue 16

Madame HANQUIEZ-PAUTRAT, ayant obtenu la majorité des voix, est élue membre du bureau communautaire.

Monsieur BEATRIX

Votants: 31  
Nombre de bulletins 31  
Bulletins nuls 2  
Suffrages exprimés 29  
Majorité absolue 16

Monsieur BEATRIX, ayant obtenu la majorité des voix, est élu membre du bureau communautaire.

Monsieur RATILLON

Votants: 31  
Nombre de bulletins 31  
Bulletins nuls 1  
Suffrages exprimés 30  
Majorité absolue 16

Monsieur RATILLON, ayant obtenu la majorité des voix, est élu membre du bureau communautaire.

Madame MOUTON

Votants: 31  
Nombre de bulletins 31  
Bulletins nuls 1  
Suffrages exprimés 30  
Majorité absolue 16

Madame MOUTON, ayant obtenu la majorité des voix, est élue membre du bureau communautaire.

#### ***INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N°39)***

Vu le procès-verbal d'installation du conseil communautaire en date du 17/07/2020 constatant l'élection du président et de 6 vice-présidents,

Considérant que la communauté de communes a changé de tranche de population comprise entre 3500 et 9 999 habitants (9 896 habitants), le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un président est fixé à 41.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un vice-président est fixé à 16.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et aux vice-présidents en exercice,

Le conseil communautaire DÉCIDE à l'unanimité:

- De fixer le taux de l'indemnité du président à 41.25 % de l'indice 1015
- De fixer le taux de l'indemnité des 6 vice-présidents à 16.5 % de l'indice 1015
- De fixer le 17 juillet 2020, date d'entrée en fonction des élus, la date de versement des indemnités.

#### ***PRISE EN CHARGE DES FRAIS KILOMETRIQUES DES DELEGUES, PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N°40)***

M. le Président rappelle que tous les délégués peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements, une fois par an, lors de toutes leurs réunions, si les syndicats ne prennent pas déjà en charge, sur présentation de leur convocation et de leur carte grise.

Le conseil communautaire DÉCIDE :

- D'ACCEPTER la proposition du président de prendre en charge les frais liés aux déplacements des délégués sur les réunions des différents syndicats, ainsi que lors des déplacements pour les réunions à la communauté de communes.

M. le Président attire l'attention sur le fait que les réunions hors départements sont de plus en plus fréquentes et propose que les vice-présidents et lui-même soient remboursés des frais engendrés par ces déplacements.

Le conseil communautaire DECIDE :

- D'ACCEPTER la proposition du président de prendre en charge les déplacements hors département du président et vice-présidents

#### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMMISSIONS ET REPARTITION DES ELUS (DELIBERATION N°41)**

M. le Président rappelle la possibilité des conseillers municipaux à s'investir dans les commissions. Il rappelle cependant que s'il y avait vote ils n'y prendraient pas part. Il charge les maires de lui proposer des noms.

Il rappelle aussi qu'en cas d'absence, les maires peuvent se faire remplacer par un de leur élu communautaire.

Commissions (sous la responsabilité de ...)	Composition
Enfance Jeunesse Famille (O. Hurabielle / Président)	F. Bouquely / A. Rodrigues/ M.Pruvost / J. Liano / S. Mouton/ S. Amiot / C. Bézé / C.Combemorel / J-Y. Giot
Communication et Promotion du territoire (P. Ducastel / 1 <sup>er</sup> vice-président)	F. Bouquely / J. Liano / O. Lorre / J. De Villele/ K. Hanquiez-Pautrat / Y. Breyer / C. Bézé / M. Albert / A. Courzadet / N. De Bartillat
Eau et Assainissement collectif (P. Ducastel / 1 <sup>er</sup> vice-président)	S. Laurent / M. Sauvagnat / O. Beatrix / S. Mouton / O. Hurabielle / P. Mancion
Développement économique (S. Laurent / 2 <sup>ème</sup> vice-président)	M. Sauvagnat / P. Cadiot / A. Pougnet / O. Beatrix / J. De Villele / P. Mancion / K. Hanquiez-Pautrat / Y. Breyer / A. Courzadet
Méthanisation et énergies renouvelables (S. Laurent / 2 <sup>ème</sup> vice-président)	M. Sauvagnat / D. Ducrot / J-P. Ratillon / A. Pougnet / O. Beatrix / N. De Bartillat / K. Hanquiez-Pautrat
Bornes Camping-cars (S. Laurent / 2 <sup>ème</sup> vice-président)	D. Ducrot / P. Cadiot / S/ Mouton
Bornes de recharges électriques (S. Laurent / 2 <sup>ème</sup> vice-président)	D. Ducrot / O. Beatrix / J. De Villele
Mutualisation des moyens et Evaluation des charges transférées (N. De Bartillat / 5 <sup>ème</sup> vice-présidente)	F. Bouquely / P. Cadiot / O. Lorre / O. Beatrix/ J. Liano / D. Bondoux / S. Amiot / K. Hanquiez-Pautrat
Fibre optique (N. De Bartillat / 5 <sup>ème</sup> vice-présidente)	J. De villele / M. Sauvagnat / D. Ducrot / J. Liano / A. Paquet / P. Ducastel / K. Hanquiez-Pautrat / J-Y Giot
Personnes âgées et personnel de santé (M. Sauvagnat / 3 <sup>ème</sup> vice-président)	M. Pruvost / S. Amiot / M. Albert / S. Moreau / S. Laurent / O. Lorre / P. Ducastel
Gestion du patrimoine de la CDC (M. Sauvagnat / 3 <sup>ème</sup> vice-président)	S. Laurent / S. Moreau / D. Ducrot / P. Maupaste / S. Amiot /A. Rodrigues
GEMAPI (P.Mancion /4 <sup>ème</sup> vice-président)	S. Laurent/ J. Liano / S. Mouton / A. Rodrigues
SPANC (P.Mancion /4 <sup>ème</sup> vice-président)	J-Y Giot / J. De Villele/ A. Rodrigues / A. Pougnet
Vidéo protection (P.Mancion /4 <sup>ème</sup> vice-président)	S. Laurent/ F. Bouquely / S. Mouton / M. Sauvagnat/ A. Pougnet / D. Bondoux / K. Hanquiez-Pautrat / A. Courzadet
Finances et Budgets (J-Y Giot / 6 <sup>ème</sup> vice-président)	M. Sauvagnat/ S. Laurent/ J-P Ratillon/ O. Lorre /R. Fontaine / J. De Villele / P. Mancion / K. Hanquiez-Pautrat /Y. Breyer / N. De Bartillat
Personnel (J-Y Giot / 6 <sup>ème</sup> vice-président)	M.Pruvost /P. Cadiot / R. Fontaine / N. De Bartillat / S. Albert / F. Bouquely
Comité de prévention de la délinquance	Tous les maires



Plan local intercommunal d'urbanisme et service urbanisme	O. Hurabielle / S. Laurent / A. Pougnet/ J. De Villele / D. Bondoux / O. Beatrix /Y. Breyer/ P. Mancion/ A. Courzadet / K. Hanquiez-Pautrat
Commission intercommunale Accessibilité Personnes handicapées	Tous les maires

**PROPOSITION D'ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICATS A MAIN LEVEE (DELIBERATION N°42)**

Vu l'article 10 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020,

Le conseil communautaire peut décider de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés

Cette possibilité de dérogation, applicable jusqu'au 25 septembre 2020, nécessite au préalable, l'unanimité de l'organe délibérant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de ses délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

**ELECTIONS DES DELEGUES AUX SYNDICATS :**

M. le Président rappelle que les conseillers municipaux ne peuvent pas faire partis des syndicats

**ELECTION DES DELEGUES SMIRTOM (DELIBERATION N°43)**

Election de 5 délégués titulaires à l'unanimité :

- M. HURABIELLE
- M. MANCION
- M. BEATRIX
- M. SAUVAGNAT
- M. GIOT

Election de 5 délégués suppléants à l'unanimité :

- MME MOUTON
- MME CADIOT
- M. DUCROT
- M. RODRIGUES
- M. BREYER

M. le Président donne la date de la première réunion le 30 juillet 2020 à 14 heures à DREVANT. Il annonce qu'il sera candidat à la présidence du SMIRTOM.

**ELECTION DES DELEGUES PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS (DELIBERATION N°45)**

Election de 4 délégués titulaires à l'unanimité :

- M. HURABIELLE
- MME LORRE
- MME HANQUIEZ PAUTRAT
- M. COURZADET

Election de 4 délégués suppléants à l'unanimité :

- M. SAUVAGNAT
- MME AUTIER
- MME COMBEMOREL
- M. BOUQUELY

***ELECTION DES DELEGUES SDE 18 (DELIBERATION N°45)***

Election de 2 délégués titulaires à l'unanimité :

- M. LAURENT
- M. DUCROT

Election de 2 délégués suppléants à l'unanimité :

- M. MANCION
- MME MOUTON

***ELECTION DES DELEGUES SIRVAA (DELIBERATION N°46)***

Election de 10 délégués titulaires à l'unanimité :

- MME LORRE
- M. LAURENT
- MME CADIOT
- M. GIOT
- M. BREYER
- M. MAUPASTE
- M. LIANO
- MME MOUTON
- M. BEATRIX
- M. RODRIGUES

Election de 10 délégués suppléants à l'unanimité :

- M. HURABIELLE
- MME DELASSUS
- MME HANQUIEZ PAUTRAT
- M. THIBAUT
- M. FONTAINE
- M. RATILLON
- MME ALBERT
- M. POUGNET
- M. PAQUET
- M. MANCION

M. le Président explique que les statuts ont été modifiés en fin d'année pour passer de 86 délégués par le passé à seulement 44 aujourd'hui.

M. Jacques LIANO sera candidat à la vice-présidence.

M. le président demande à ce qu'il y ait obligatoirement 10 délégués présents pour la première réunion.

***ELECTION DES DELEGUES SIVOM LOIRE CANAL (DELIBERATION N°47)***

Election de 5 délégués titulaires à l'unanimité :

- M. MANCION
- M. DUCROT
- M. LAURENT
- MME LORRE
- MME MOUTON

Election de 5 délégués suppléants à l'unanimité :

- M. HURABIELLE
- M. LIANO
- MME AUTIER
- MME CADIOT
- M. DUCASTEL

#### ***ELECTION DES DELEGUES CANAL DE BERRY (DELIBERATION N°48)***

Election de 6 délégués titulaires à l'unanimité :

- MME MOREAU
- M. RODRIGUES
- M. GIOT
- M. BREYER
- M. DE VILLELE
- M. LAURENT

Election de 6 délégués suppléants à l'unanimité :

- M. HURABIELLE
- M. DUCASTEL
- M. COURZADET
- M SAUVAGNAT
- MME PRUVOST
- M. DUCROT

Les délégués élus sont les élus des communes concernée (6 communes)

M. le Président rappelle que les travaux sont à charges des communes mais que dans le cadre de GEMAPI, la CDC a la compétence de la qualité de l'eau et du risque inondations.

M. Giot est vice-président à ce jour.

#### ***ELECTION DES DELEGUES BERRY NUMERIQUE (DELIBERATION N°49)***

Election d'un délégué titulaire à l'unanimité :

- MME DE BARTILLAT

Election d'un délégué suppléant à l'unanimité :

- M. LIANO

#### ***ELECTION DES DELEGUES CIT (DELIBERATION N°50)***

Election d'un délégué titulaire à l'unanimité :

- M. DE VILLELE

Election d'un délégué suppléant à l'unanimité :

- M. BEATRIX

#### ***DESIGNATION CNAS (DELIBERATION N°51)***

Désignation d'un délégué CNAS : D. DUCROT

#### ***ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (DELIBERATION N°52)***

M. le Président en fait obligatoirement partie.

Le conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres :

Election de 5 délégués titulaires à l'unanimité :

- M. MANCION
- M. SAUVAGNAT
- M. GIOT
- MME DE BARTILLAT
- MME HANQUIEZ-PAUTRAT

Election de 5 délégués suppléants à l'unanimité :

- M. RODRIGUES
- M. LIANO
- MME BREYER
- M. DE VILLELE
- M. BEATRIX

**DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N°53)**

A compter du 17 juillet 2020, la délégation de signature complète est donnée à M. DUCASTEL, Premier vice-président en cas d'absence de M. HURABIELLE, Président.

A compter du 17 juillet 2020, la délégation de signature est donnée à M. LAURENT, deuxième vice-président, pour tous les documents en lien avec l'urbanisme, en cas d'absence de M. HURABIELLE, Président.

A compter du 17 juillet 2020, la délégation de signature est donnée à M. MANCION, quatrième vice-président, pour tous les documents de diagnostic SPANC en cas d'absence de M. HURABIELLE, Président.

A compter du 17 juillet 2020, la délégation de signature est donnée à M. GIOT, Sixième vice-président, pour les mandats urgents, et en cas d'absence de M. HURABIELLE, Président.

**DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT (DELIBERATION N° 54)**

Considérant que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation,

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de définir l'étendue des délégations consenties,

Dans un souci d'efficacité de l'action administrative,  
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier à M. le Président, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 40 000 euros. Ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % dans la limite des crédits inscrits au budget,
- L'autorisation de signer les marchés publics attribués par la Commission d'Appel d'Offres, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- La négociation et la conclusion des contrats d'assurance et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Ester en justice au nom de la CdC en se faisant assister le cas échéant par les avocats de son choix, soit en demande soit en défense, soit en intervention volontaire ou mise en cause, devant les degrés de juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la CdC

## REPARTITION DU FPIC (DELIBERATION N°55)

VU le circulaire en date du 18 juin 2019, relative à la répartition du FPIC entre la collectivité et les communes membres,  
VU la proposition de répartition de droit commun établi par la Préfecture,

M. le Président suggère d'adopter la répartition « dérogatoire libre » de la façon suivante:

COMMUNES	MONTANT
APREMONT	783
COURS LES BARRES	19 763
CUFFY	21 981
GERMIGNY L'EXEMPT	5 872
JOUET SUR L'AUBOIS	19 668
LA CHAPELLE HUGON	8 684
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	48 056
LE CHAUTAY	6 411
MARSEILLES LES AUBIGNY	7 582
MENETOU COUTURE	7 820
ST HILAIRE DE GONDILLY	2 933
TORTERON	16 798
CDC PORTES DU BERRY	111 614
TOTAL	277 965

## INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

### **-TARIF DES PRESTATIONS POUR L'ETUDE SPÉCIFIQUE D'UNE INSTALLATION ANC SUPÉRIEURE À 20 EH (DELIBERATION N°56)**

Vu la demande d'examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif supérieure à 20 EH pour le traitement d'eaux industrielles et domestiques effectuée sur la commune de MARSEILLES LES AUBIGNY par Monsieur BORTOLOTTI Marc,

Vu le marché signé avec MD CONCEPT pour effectuer le contrôle des installations ANC sur le territoire de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,

Vu le projet de Monsieur BORTOLOTTI Marc ne rentrant pas dans le cadre de ce marché,

Vu la nécessité d'effectuer une consultation pour la réalisation de l'examen de ce projet,

Vu la consultation effectuée en date du 24 juin 2020 auprès de VEOLIA et de MD CONCEPT,

Vu l'unique proposition de devis reçue, effectuée par MD CONCEPT,

Le Président propose de fixer la grille tarifaire ci-dessous pour cette demande particulière,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

PRESTATION	N°	DESCRIPTION	PRX HT	PRX TTC	TTC avec majo CDC
Contrôle de conception	1	Contrôle de conception	490,00	535,00	674,75
	2	Nouvelle vérification de la demande d'installation après avis défavorable ou favorable avec réserves	225,00	247,50	309,57
Contrôle de la bonne exécution des travaux	3	Contrôle de bonne exécution	190,00	205,00	261,25
	4	Contre-visite en cas d'avis défavorable ou favorable avec réserves	100,00	110,00	137,50

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité la proposition de grille tarifaire ci-dessus,

-Réunion du 15 juillet 2020 / vidéo protection :

L'appel d'offre est prêt, l'assistant maitre d'œuvre va fournir un plan par commune, ainsi qu'un plan d'ensemble du territoire pour une vue globale de la répartition. Il se charge déposer l'appel d'offre en ligne avant fin août pour un délai fin septembre. Une réunion sera à prévoir début octobre.

- Transfert du pouvoir de police des maires au président de la CDC

M. le Président indique que le pouvoir de police en matière de « stationnement des gens du voyage » et « d'assainissement non collectif », sauf refus de la part d'un des maires présents, est automatique.

Messieurs GIOT et DUCASTEL font part de leur refus quant à ce transfert et s'engage à faire parvenir un courrier au Président dans les plus brefs délais.

**FIN DE SEANCE 19h10**